

INFORMATIONS Auto-Moto École PEPE

Pièces à fournir en plus, pour chaque accompagnateur (max. 2) :

Permis B – Conduite accompagnée (BAC)

1. **Demande en obtention d'un permis de conduire'** remplir les données de l'accompagnateur + signature de l'accompagnateur
2. **Photocopie d'une pièce d'identité valable** (carte d'identité ou passeport)
3. **Photocopie du permis de conduire** (Luxembourgeois ou une copie de l'enregistrement qui a été fait auprès de la SNCA avec la photocopie du permis étranger)
4. **Extrait du casier judiciaire luxembourgeois Bulletin N°4** (-18ans pas besoin)
→ Signature d'autorisation sur la demande en obtention d'un permis de conduire pour la SNCA !
5. **Formulaire Attestation d'assurance pour la conduite accompagnée** (à demander à votre assureur)

Le candidat doit avoir accompli au moins 12 leçons pratique d'une heure. L'accompagnateur doit avoir été présent pendant au moins 2 leçons pratiques, dispensées par l'instructeur agréé de celui-ci.

Le certificat d'apprentissage doit être validé par l'instructeur pour la conduite accompagnée.

Règles à respecter pendant la conduite accompagnée :

- L'accompagnateur doit être assis à l'avant.
- La conduite accompagnée est interdite entre 23.00 heures et 6.00 heures.
- La conduite accompagnée est interdite en dehors du territoire du Grand -Duché.
- Le candidat doit pouvoir présenter son certificat d'apprentissage et sa carte d'identité.
 - L'accompagnateur doit faire un rapport écrit sur l'évolution du candidat.
- Toute infraction à la législation sur la circulation routière entraîne l'annulation de la conduite accompagnée.

Auto-Moto École PEPE
amepepe@pt.lu

